

Le produit TOPREX (difénoconazole 250 g/L + paclobutrazol 125 g/L) a vu son AMM renouvelé en juillet 2018 avec une harmonisation des conditions d'autorisation des usages sur crucifères oléagineuses et lin oléagineux.

**Quelles en sont les conséquences sur les usages lin oléagineux ?**

Avec la nouvelle AMM, le TOPREX est dorénavant interdit à l'automne, et sa dose maximale est limitée à 0.35L/ha au printemps (fractionnement possible).

Usages	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications	Stades d'application	DAR	ZNT
Lin*Trt Part ; Aer.*Sepotiose et kabatiella (polysphora)	0.35 L/ha	1/an	Entre stades BBCH31 et BBCH 53	90	5
	1 application maximum tous les 3 ans par parcelle sur l'ensemble des usages, conformément aux conditions d'emploi sur crucifères oléagineuses. Fractionnement possible en 2 passages.				
Crucifères oléagineuses*Trt. Part.Aer.*Limit. Croiss. Org. Aériens	0.35L/ha	1/an	Entre stades BBCH31 et BBCH 53	90	5
	<b>Uniquement sur colza, moutarde et lin.</b> 1 application maximum tous les 3 ans par parcelle sur l'ensemble des usages. Fractionnement possible en 2 passages.				

**Régulation d'automne – quelles solutions alternatives au TOPREX?**

Les triazoles (homologuées avec usage régulation parties aériennes – [voir le tableau fongicides/régulateur lin](#)) ont une très faible efficacité régulatrice sur lin. Ainsi à l'automne comme au printemps aucune alternative efficace au TOPREX n'existe sur lin pour la régulation. Dans les secteurs à risque de développement trop important à l'entrée de l'hiver adopter des pratiques agronomiques sécurisantes : dates de semis (entre le 25/09 et le 10/10), éviter apport de matières organiques au semis, éviter les précédents avec fort reliquats azotés, maîtriser la densité de semis (350 à 400gr/m<sup>2</sup> au semis).

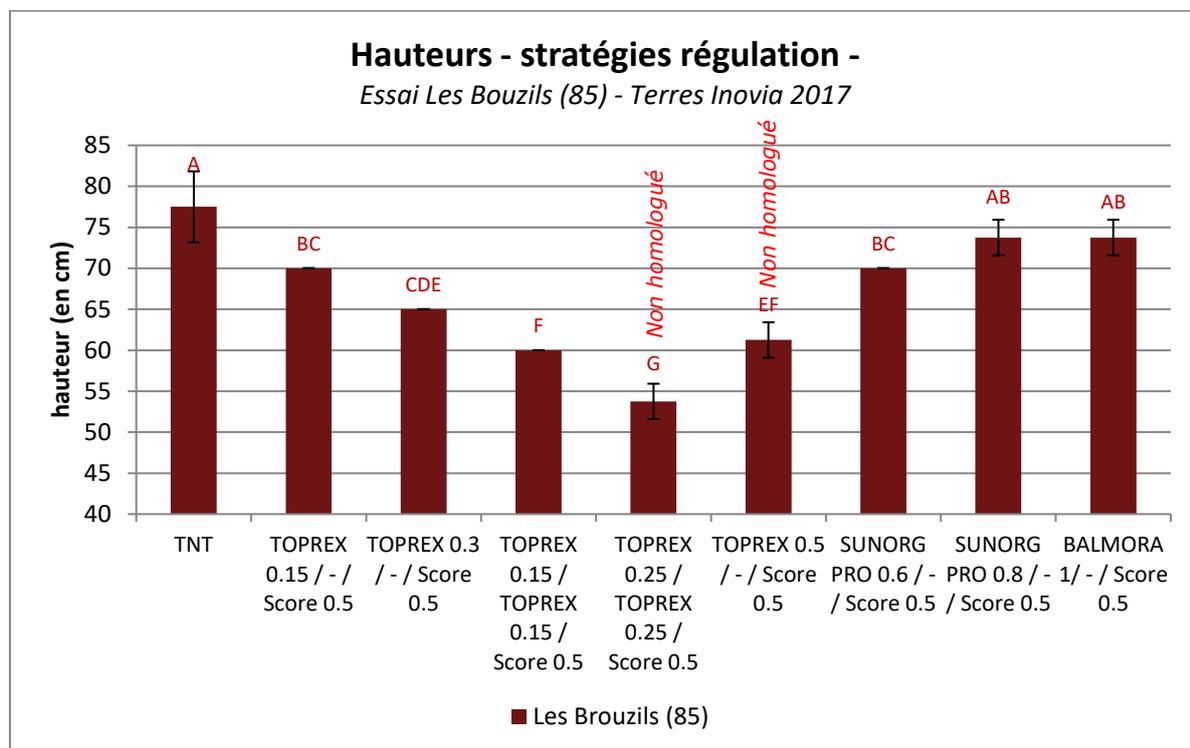
**Régulation de printemps – quelles solutions pour des parcelles à fort risque verse ?**

Les triazoles (homologuées avec usage régulation parties aériennes – [voir le tableau fongicides/régulateur lin](#)) ont une très faible efficacité régulatrice sur lin. Ainsi à l'automne comme au printemps aucune alternative efficace au TOPREX n'existe sur lin pour la régulation. Pour une majorité de situations la dose maximale de 0.35L/ha couvrira les risques de verse au printemps.

**Cas général – situations à risque faible à moyen :** TOPREX 0.15 à 0.3L/ha au printemps entre 15 et 30 cm du lin, par temps poussant.

Pour certaines situations (forte minéralisation d'azote au printemps, sols profonds, apports de PRO réguliers), cette dose peut être limitante par rapport au risque verse particulièrement fort dans ces parcelles. Dans les essais conduits par Terres Inovia en 2017, le fractionnement montre un gain d'efficacité sur la hauteur du lin par rapport à une application unique à dose équivalente. On a des efficacités équivalentes d'une application fractionnée à 2x0.15L/ha par rapport à une dose pleine à 0.5L/ha.

**Cas particuliers – risque forte verse** : un fractionnement du TOPREX [2 x 0.15L/ha] au printemps **entre les stades 15 et 30 cm** pourra être préconisé (applications à prévoir à 7-10 jours d'intervalle). Attention cette pratique peut présenter un risque de phytotoxicité. Les applications doivent avoir lieu en conditions poussantes, **au plus loin de la sortie des boutons floraux** pour limiter les risques de phytotoxicité du TOPREX à la sortie des boutons floraux, qui peut être préjudiciable au rendement. Cette pratique doit être réservée aux parcelles les plus à risque.



Applications TOPREX : T1 : 16/03/2017 – 15-20 cm et T2 : 27/03/2017 – 22 à 34 cm

[Tableau fongicides / régulateur du lin](#)